

▣ Rénovation des réseaux

300 communes ont transféré leur compétence « Eclairage Public » au SDEY



Rénovation du réseau de Fleury-la-Vallée

Photo X. Moitzo

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, exerce en lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public.

Le SDEY propose à ses adhérents la compétence à la carte « Eclairage public »

La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation ; la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ; la maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ; l'organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public.

Et dans tous les cas, le suivi des bilans énergétiques et de tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et des réseaux.

La commune expose ses besoins. Le SDEY fait une étude du projet, et propose une solution adaptée au besoin en tenant compte des critères techniques et budgétaires. Il travaille sur le long terme et prend en considération les frais de fonctionnement de l'installation. Le SDEY, interlocuteur de la commune, devient alors un conseiller objectif.

A ce jour 300 communes de l'Yonne, représentant 25 329 points lumineux, ont transféré au SDEY la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux installations nouvelles et aux renouvellements d'installations existantes d'éclairage public. 160 de ces communes ont confié la maintenance préventive et corrective des installations d'éclairage.

Le SDEY participe à hauteur de 30 % sur le matériel en général et

jusqu'à 60 % sur la technologie LED. La commune peut s'inscrire dans un programme spécifique tel que le programme de remplacement de ballons fluorescents, subventionné à hauteur de 60 %.

L'objectif final étant pour chacun de faire baisser la facture énergétique tout en respectant la directive Européenne interdisant la mise en service de lampe à vapeur de mercure.

Exemple de réalisation : La commune de Pontaubert

Inscrite sur un programme de remplacement de ballons fluorescents très énergivores et restituant un éclairage de qualité moyenne, la commune a décidé de changer ses 60 points lumineux vétustes pour une technologie LED subventionnée par le SDEY à hauteur de 60 %.

Cette nouvelle installation entrainera 40 % d'économies sur la facture de consommation d'électricité de la commune.